



**Commune de Mauriac (Cantal)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-trois, le trente juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-trois juin, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 23 juin 2023

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

**Présents :**

Edwige ZANCHI  
Cyrille ROLLIN  
Raymonde THESSANDIER  
Jean Jacques VAISSIER  
Béatrice CARTAYRADE  
Olivier PRAT  
Georges ALBESSARD  
Elisabeth BALADUC  
Geneviève RONGERE  
Jacques SERRAT  
Gille FRUTIERE  
Sabine RIVET  
Sylvie FENIES  
Bruno DUFAYET  
Guillaume POINAT  
Audrey LAFARGE  
Andrée BROUSSE  
Mireille LEOTY  
Gérard VIOLLE  
Stéphanie SERIEIX

**Etaient représentés :**

Maryse BONNET ayant donné pouvoir à Raymonde THESSANDIER  
Jacqueline BORNE ayant donné pouvoir à Cyrille ROLLIN,  
Michel PAPON ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT,  
Géraud MAZE ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,  
Julien CHAMBON ayant donné pouvoir à Olivier PRAT,  
Claudine HEBRARD ayant donné pouvoir à Béatrice CARTAYRADE,  
Alain DELASSAT ayant donné pouvoir à Gérard VIOLLE.

**Etait excusé :**

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2023-06-30 / 17

**Dénomination de voies secteur Le Pommier**

Madame le Maire expose que dans le secteur du Pommier, il est nécessaire de donner un nom à deux voies communales sans dénomination.

Considérant la nécessité de dénommer les voies pour faciliter l'intervention des services publics dont les secours, La Poste et les livraisons.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Vu le plan annexé,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	27	0	0

**ADOPTE** les dénominations des voies de la façon suivante et conformément au plan annexé à la présente :

- Rue Pierre Anglard (complément d'adresse : Le Pommier),
- Rue du Docteur Auguste Andrieux (complément d'adresse : Le Pommier),

**CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente.

**Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus**

**Au registre sont les signatures**

**A Mauriac, le 30 juin 2023**



Le Maire,

**Edwige ZANCHI**

La Secrétaire de séance,

**Audrey LAFARGE**

Date de publication sur le site internet [www.mauriac.fr](http://www.mauriac.fr) :

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le 17/07/2023

ID : 015-211501200-20230630-DELB20230630\_17-DE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1

Département :  
CANTAL

Commune :  
MAURIAC

Section : AB  
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 22/06/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

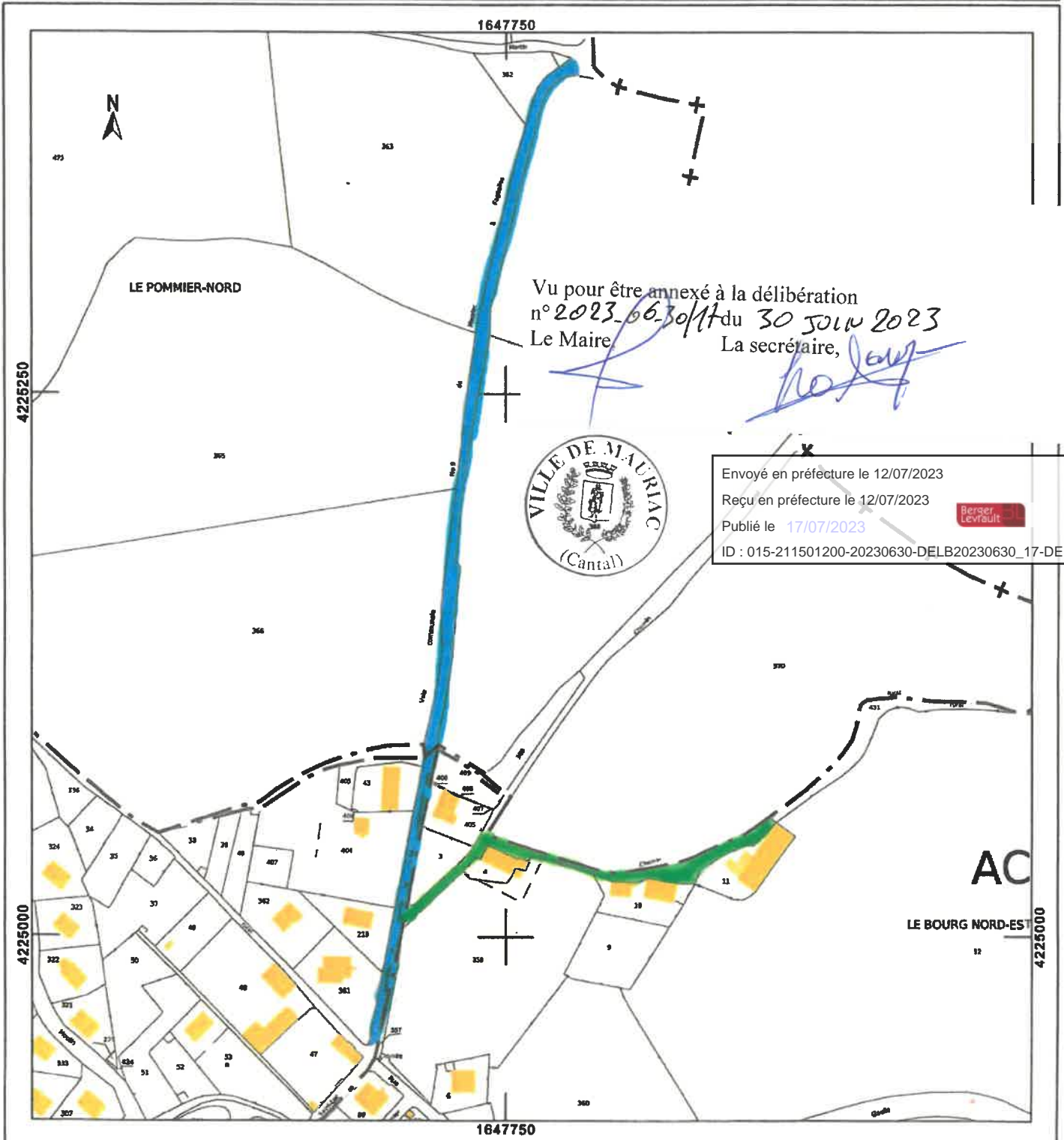
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
AURILLAC  
3 Place des Carmes 15012  
15012 AURILLAC CEDEX  
tél. 04 71 43 44 84 -fax 04 71 43 44 77  
cdf.aurillac@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

 Rue Pierre Angland  
 Rue du Docteur  
Auguste Andrieux



Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le



ID : 015-211501200-20230630-DELB20230630\_17-DE